Conflits d'intérêt et Maladies infectieuses

Christian Perronne Fédération Française d'Infectiologie Haut Conseil de la santé publique

Liens avec l'industrie en infectiologie

- Antibiotiques
- Antiviraux
- Antifungiques
- Antiparasitaires
- Vaccins
- Pharmacologie
- Tests diagnostiques
- Réactifs
- Automates

Antibiotiques

- Les 30 glorieuses sont terminées
- Marché aux mains des génériqueurs
- Quelques niches pour de nouveaux antibiotiques coûteux

Antiviraux

Herpès

Grippe

• VIH

Hépatites virales

Antifungiques

- Produits très coûteux
- Patients ciblés
- Peu d'experts qui connaissent vraiment.

Tous travaillent dans les projets de recherche sur de nouveaux anti-fungiques

Antiparasitaires

- Surtout les antipaludiques (Malarone*)
- Moins de pression officielle car non remboursés en prévention

Vaccins

- Jusque dans les années 1990 : rôle majeur de médecins souvent investigateurs dans les essais vaccinaux des firmes.
- Absence de confiance des politiques dans les experts du vaccin.
 - Le Ministre suspend la vaccination hépatite B dans les écoles sans consulter le Comité technique des vaccinations (CTV) ni le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF).
 - Résultat catastrophique.

Vaccins

- Parmi les médicaments, statut particulier : Différences entre
 - l'AMM de l'AFSSAPS ou de l'European Medicine Agency (EMA)
 - et les recommandations nationales élaborées par le Comité technique des vaccinations (CTV) puis validées par la Commission spécialisée maladies transmissibles (CSMT) du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)
- Enjeux financiers majeurs :
 - Chers dans les pays riches
 - Touchent souvent toute la population

Comment prévenir les conflits d'intérêt

- Exemple du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), devenu le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP)
- Comité technique des vaccinations (CTV) : groupe de travail permanent
- Commission spécialisée Maladies transmissibles (CSMT)

 Concevoir la commission avec des membres d'horizons variés

Inclure des professions qui n'ont aucun lien habituel avec les industriels (ex. Médecin généralistes, sagefemme, infirmière, sociologue, juriste, épidémiologiste, etc...)

• Souhait non réalisé à ce jour :

Inclure des représentants de la société civile (associations familiales, enseignants, etc...)

- Recruter les membres sur appel d'offre public
- Procédure de recrutement transparente
- Analyse et notation des candidatures par des experts indépendants provenant des grandes institutions publiques
- Election des présidents par les membres

- Exiger la déclaration d'intérêt de chaque membre :
 - Lors du recrutement
 - Chaque année
 - Au début de chaque séance (inscrit à l'ordre du jour) afin d'exclure du débat final et du vote un membre en conflit d'intérêt sur un des sujets à l'ordre du jour
- Vérifier les publications avec l'industrie et les invitations comme orateurs dans les symposiums des firmes
- Inscrire les exclusions de la décision et du vote en raison de conflits d'intérêt dans les avis publics

- Hiérarchiser les conflits d'intérêt (CI)
 - CI majeurs (ex. honoraires personnels, actionnariat, investigateur principal, membre d'un board français ou international ou d'une fondation de l'industrie)
 - CI mineurs (ex. invitation à des congrès dans la limite du raisonnable)
- Charte des conflits d'intérêt avec gradation et conséquences

Hiérarchie des conflits d'intérêt 1) inacceptables aujourd'hui

- Enrichissement personnel
- Un industriel finance un projet dans lequel l'expert a un intérêt direct

Hiérarchie des conflits d'intérêt 2) tolérables ?

- Partenariat (sans enrichissement direct) avec un industriel. L'industriel finance la recherche, le matériel, les réactifs, les transports, les réunions, des collaborateurs indispensables pour l'étude
- Un industriel joue les mécènes sur un projet indépendant de ses objectifs directs
- Pas de conflit si conflit avec plusieurs firmes concurrentes ? De moins en moins acceptable

Hiérarchie des conflits d'intérêt 3) acceptables

• Liens avec des industriels dans des domaines très différents du domaine d'expertise

La rareté et le faible niveau des financements publics rendent les partenariats avec l'industrie obligatoires

- Congrès
- Etudes épidémiologiques
- Centres de référence à qui on demande des surveillances complexes sans les financer
- Encouragement par l'Etat de construire les projets avec partenariat public/privé (obligatoire pour les grands projets de recherche)

Congrès

• Actuellement considérés comme conflits mineurs n'empêchant pas la participation à une expertise.

• Remis en cause?

Centres nationaux de référence (CNR)

 Reçoivent tous des subsides de l'industrie, indispensables pour travailler et mener à bien leurs missions

• Faut-il exclure les responsables des CNR des processus de décision ?

Conférences de consensusFormation médicale continue (FMC)

- Les Conférences de consensus sont-elles menacées ?
 Compromission des Sociétés savantes ?
- Les Conférences de consensus de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) sont financées par la mutualisation de fonds de plusieurs industriels qui n'interviennent pas dans les programmes
- Il n'y a plus de FMC digne de ce nom en France par manque de financement public et retrait des industriels
- Faut-il créer une subvention nationale mutualisée des partenaires industriels avec gestion des fonds par le secteur public ?

Vision des médias et du public

- Les experts honnêtes qui déclarent tout sont parfois ceux qui sont le plus épinglés par les médias
- Pas de distinction entre :
 - partenariat pour le bien commun
 - et enrichissement personnel
- Pas de débat sur les conflits d'intérêt politiques dans le domaine du médicament
- Nécessité de communication et de transparence

Instances élaborant des recommandations en infectiologie : comment gèrent-elles les conflits d'intérêt (CI) en 2012 ?

- **AFSSAPS.** Les CI étaient déclarés, mais pas à chaque séance, et souvent n'excluaient pas du vote. En voie de normalisation.
- HAS. CI actuellement gérés
- Comité de lutte contre la grippe. Pas de procédure.
- Conseil Supérieur d'Hygiène (CSHPF) puis Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) incluant le Comité technique des vaccinations (CTV). CI gérés depuis 2001, avec amélioration régulière de la gestion

Instances élaborant des recommandations en infectiologie : comment gèrent-elles les conflits d'intérêt (CI) en 2012 ?

- Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales (ANRS). Absence de gestion transparente des CI.
 - Les experts sont recrutés sans appel d'offre
 - Beaucoup d'entre-eux :
 - Sont les conseillers de l'industrie des anti-rétroviraux
 - Rédigent le rapport national recommandant les traitements
 - Définissent les essais cliniques et la répartition des budgets pour les projets des experts dans les Actions coordonnées

Instances élaborant des recommandations en infectiologie : comment gèrent-elles les conflits d'intérêt (CI) en 2012 ?

- Société de Pathologie infectieuse de langue française (SPILF). Les subsides de l'industrie, mutualisés pour les Conférences de consensus et des actions de formation, seront-ils encore acceptés ?
- La Fédération Française d'Infectiologie (FFI), en tant que Conseil National Professionnel (CNP), ne doit recevoir aucun subside des industriels du médicament ou des produits de santé. Comment la financer ?